

Québec le 26 mai 2004

Québec

6211-06-0b4

Bureau des Audiences Publiques

Objet : Mémoire sur la construction du boulevard Du Vallon et son impact sur les résidents du quartier le Mesnil phase II.

Suite à la première partie des audiences publiques portant sur le prolongement du boulevard Du Vallon, nous avons constaté après la période de questions et les présentations des promoteurs du projet que le prolongement de ce boulevard aura un impact direct sur la quiétude et la qualité de vie des citoyens résidant dans la phase II du Mesnil.

Nous avons retenu que la réalisation du prolongement du boulevard Du Vallon pourrait perturber les résidents de ce secteur par des nuisances touchant :

- 1- Le climat sonore
- 2- La qualité panoramique du secteur
- 3- La pollution de l'air
- 4- La dépréciation des biens immobiliers

Ces impacts seront directement liés à la proximité du prolongement du boulevard prévu à 6 voies et du quartier résidentiel déjà existant (à moins de 200 m) et ce , sans compter sur le projet de développement résidentiel prévu par la ville de deux nouvelles rues et touchant près de 30 nouvelles résidences dans ce secteur .

Nous aimerions expliquer nos inquiétudes à l'égard des quatre points mentionnés ci-haut ;

1- Le Climat Sonore.

Selon le promoteur, l'impact sonore prévu sera de 52 à 53 dB/24 hres sur le quartier. Cet estimé n'est qu'une moyenne sur une période de 24 heures. Ce qui peut certainement se traduire par des pointes ponctuelles de plus de 60 dB en période diurne ou nocturne. Or ,entre 50 et 55 dB(A) les personnes les plus sensibles au bruit commencent à être gênées. Présentement , le seul site estimé dans notre secteur nous donne une valeur de 43 dB (prise avec sonomètre calibré , le lundi 24mai 2004 à 9hre le matin).Il est à noter que lors des audiences le promoteur n'a pu donner une valeur précise actuelle et mesurée pour notre secteur...

Ces estimés des promoteurs reposent sur des modèles de planification de l'estimation du bruit qui comportent leur part d'erreurs et de sous estimations possibles . Ils sont basés sur

- 1.1- Une vitesse de 70 km/hre.
- 1.2- Un certain trafic (nombre de voitures, camions et autobus)
- 1.3- Un projet de quatre voies.
- 1.4- Aucune donnée sur la décélération et l'accélération.
- 1.5- Aucunes mesures d'atténuation du bruit.

- 1.1- La vitesse est un élément capital dans l'augmentation du bruit routier et la sécurité des automobilistes et des piétons. Des boulevards urbains comme Lebourneuf (commercial et à 50 Km/hre) ou le boulevard Laurier (à 50 Km/hre) sont des exemples qui ont été amenés par les promoteurs comme modèle pour leur projet de prolongement Du Vallon. Il nous apparaît aberrant que le projet prévoit une vitesse de 70 Km/hre entre le bld. Lebourgneuf et le bld. Chauveau . Au-delà du carrefour Lebourneuf la limite de vitesse est de 50 km/hre dans l'axe Nord et devient à 70 km/hre dans l'axe Sud à partir de 200m du même carrefour ! De plus les estimés des promoteurs ne tiennent pas compte des excès de vitesse et de la conduite sportive...du segment rectiligne et en pente prévu du prolongement près du quartier le Mesnil phase II .
- 1.2- Le promoteur prévient qu'il y aura développement de près de 5800 ménages dans les secteurs avoisinant le projet. En raison du ratio de 1.5 automobile par ménage , des camions et autobus générant plus de bruit ainsi que de l'augmentation de la croissance du trafic routier (en France de 34% à 54 % entre 1990 et 2010 et de 38 et 130% pour le trafic lourd) (réf 5,6), nous pensons que les calculs des promoteurs peuvent facilement sous estimé l'impact du bruit sur les résidents du secteur pour les années à venir.
- 1.3- Les estimés ont-ils tenu compte d'un boulevard à quatre voies ou six voies avec autobus? Ce qui, dans le dernier cas , augmentera la circulation et le bruit occasionné.
- 1.4- Le projet prévoit un feu de circulation au niveau du boulevard La Morille ce qui diminuera la fluidité du trafic et occasionnera des décélération et accélérations à proximité du quartier. Ces variations sont bien connues pour augmenter la nuisance sonore et ne font pas partie des estimés présentés par les promoteurs lors de la première audience.
- 1.5- Il n'existe aucun plan d'atténuation du bruit, écran ou butte , dans les plans des promoteurs .Ceci est déplorable et inadmissible. Si le prolongement du boulevard de l'option 2 est retenu, soit celui qui longera le quartier le Mesnil, le déplacement de son tracé prévu ne serait-ce que de 30 mètres à l'ouest, une fois le parc de l'Escarpement traversé, aura pour effet de réduire de près de 4 dB (réf 7) l'impact sonore tout en préservant la qualité de la flore et de la faune.

2- La Qualité Panoramique du Secteur

Les habitants du quartiers le Mesnil phase II ont acheté leur résidence en raison de la qualité de vie du secteur et de sa quiétude. La proximité de la forêt , du parc et des champs furent un argument majeur des promoteurs et de la ville de Québec pour développer ce secteur dans les années 90. Le Mesnil ...la campagne en ville ... était le slogan affiché par la ville et les promoteurs à l'entrée du quartier jusqu'en 2001 !

Le prolongement d'un boulevard à six voies dans la cour arrière des résidents du secteur détruit la qualité panoramique du secteur ; elle fera disparaître un boisé existant d'arbres matures de plus de 50 pieds de hauteur qui non seulement offrait un paysage et un impact visuel considérable pour s'établir dans ce secteur mais aussi un écran et coupe vent pour les résidences et leurs aménagements paysagers.

3- La Pollution de l'Air

En raison des émanations du futur trafic routier ainsi que de la poussière qui sera produite ,en plus de la disparition des boisés avoisinant et de l'absence de mesure d'atténuation des nuisances par les promoteurs, nous nous inquiétons de l'impact sur la santé des résidents de ce secteur (problèmes respiratoires et allergies).

4- La Dépréciation des Biens Immobiliers

Depuis 1980 de nombreuses études ont été menées dans plusieurs pays pour déterminer la dépréciation des biens immobiliers en fonction de l'environnement sonore et visuel . Selon des études proposées par le CADAS (Kail et al, 1999) en Europe, de 1967 à 1995, la dépréciation du bien immobilier se chiffre à 1 % de la valeur par dB (A) à la hausse. Ces études ne tiennent pas compte des nuisances ajoutées par la diminution de la qualité de l'air ou de la diminution du panorama à un secteur existant.

Aucunes données lors des audiences n'ont touché à la perte de la valeur des résidences le long du prolongement du bld Du Vallon. Dois-je rappeler que ce quartier est un des plus taxé de la grande ville?

De plus, nous nous inquiétons sur la qualité et l'uniformité de la construction des futures résidences de notre quartiers prévues par le promoteurs et qui seront à moins de 100m du boulevard et ce, sans écran végétal ou butte et sans boisé préservé!

Nous avons apprécié l'opportunité d'exprimer nos vues et opinions sur le prolongement du bld. Du Vallon. Le président des audiences a bien mentionné qu'aucune décision ne serait prise sur la réalisation ou non du Bld Du Vallon avant la fin des audiences du BAPE. Cependant en raison des terrains déjà vendus aux promoteurs et des réalisations résidentielles en cours à l'Ouest de la rivière Duberger dans le secteur des Méandres ,nous craignons que certaines options présentées, autres que celle favorisée par les promoteurs, ne puissent être envisageables maintenant...avant même la fin des audiences du BAPE.

En terminant, l'OMS à rendu publique en février 2001 des valeurs guides pour le bruit dans les collectivités selon des environnement spécifiques et leurs effets sur la santé :

.. Afin de protéger la majorité de personnes contre une gêne grave pendant la journée, le niveau extérieur du bruit régulier et continu ne devrait pas excéder 55dB LA eq sur les balcons, terrasses et dans les zones résidentielles extérieures. **POUR PROTÉGER LA MAJORITÉ DE PERSONNES CONTRE UNE GÈNE MODÉRÉE PENDANT LA JOURNÉE, LE NIVEAU SONORE EXTÉRIEUR NE DEVRAIT PAS EXCÉDER 50Db LAeq ."** (réf 4)

Pierre Laliberté
Résident du quartier Mesnil-phase 2

Références :

1. Combattre le bruit de la circulation routière – technique d'aménagement et interventions municipales, 1987.
2. Politique sur le bruit routier, mars 1998.
3. Évaluations environnementales –prolongement de l'axe du Vallon No projet :20-3972-8701.
4. Projet de modernisation de la liaison routière entre Chicoutimi- Laterrière- Labaie Expertise technique en raison de la problématique du bruit. Expéditeur : Jean pelletier ,10 avril 2002.
5. LeclercQ, Ludovic. Modélisation dynamique du trafic et applications à l'estimation du bruit routier (on-line), Thèse : Institut National des Sciences appliquées de Lyon, 2002 (16/04/2003), 317p. Available from internet : <http://csi.insa-lyon.fr/these/2002/leclercq/index.html>
6. Rapin J.M. Acoustique urbain: prévoir le bruit et construire le calme. CSTB Magazine no 121 .Paris : Centre Scientifiques et Techniques du Bâtiment 1999,p.4-6.
7. Les moyens de lutte contre le bruit routier- Grand Contournement Ouest de Strasbourg <http://www.gco-strasbourg.org/sinformer/recherchetrace/etudespreliminaires/bruit.php>